

LIGNES DIRECTRICES DE LA SUBVENTION DES ÉTUDES OFFERTE PAR UNI

Objet

La subvention des études offerte par UNI est attribuée chaque année à deux membres immatriculés de l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick qui habitent dans la province pour leur permettre de suivre des études supérieures en travail social, un programme de certificat spécialisé ou un cours lié au travail social. La priorité est donnée aux études supérieures. Si aucune demande de subvention pour les études supérieures ou un certificat n'est reçue, d'autres activités de perfectionnement professionnel peuvent être admissibles à la subvention.

Administration du fonds

Le bureau provincial est responsable des aspects du fonds suivants :

- l'annonce publiée dans le bulletin de l'association ou les médias sociaux au sujet de la date limite des demandes ;
- la réception des demandes jusqu'au 1^{er} mars de l'année pour laquelle la subvention est demandée (les formulaires de demande sont affichés sur le site Web de l'ATTSNB) ;
- l'annonce des récipiendaires dans le bulletin de l'association et les médias sociaux pertinents.

Le Comité d'éducation est chargé de choisir deux récipiendaires et un finaliste parmi les candidatures reçues.

Valeur et fréquence des subventions

Deux subventions sont accordées chaque année. La valeur de chaque subvention s'élève à 1 000 \$ chacune. Même si tous les efforts sont déployés afin d'accorder deux bourses d'une valeur de 1 000 \$, le Comité d'éducation peut décider de distribuer les fonds à plusieurs personnes. Une personne ne peut recevoir la subvention qu'une seule fois. Si le Comité d'éducation ne peut pas sélectionner un récipiendaire pendant une année donnée, en raison d'un conflit d'intérêts ou pour une autre raison, le bureau provincial prend les mesures qui s'imposent afin de choisir un récipiendaire et de distribuer les fonds et peut nommer un sous-comité spécial chargé de choisir un récipiendaire.

Approuvé par le Conseil d'administration
le 4 décembre 2021

